



DICRIM

VALBONNAIS

Document d'Information Communal
sur les Risques majeurs

Edition 2026

**Document à
conserver**

Edito

Chers administrés,

« Face au dérèglement climatique, nos territoires voient leurs risques historiques s'intensifier et de nouveaux aléas apparaître. Plus que jamais, la sécurité est une responsabilité partagée qui nous impose de faire évoluer, ensemble, notre culture du risque.

Pour les élus de la municipalité, votre protection est une priorité absolue. C'est pourquoi nous mettons à votre disposition ce DICRIM. Parce que le risque zéro n'existe pas, ce document vous offre des clés de compréhension claires et des consignes précises pour réagir efficacement en cas de crise.

Il complète notre Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui organise l'action des secours et de la mairie. Gardez-le précieusement : en matière de sécurité, la vigilance collective commence par l'implication de chacun. »

Gilbert MAUGIRON

Maire

1. Sommaire

• Edito	3
• 1. Sommaire	5
• 2. Les risques majeurs	6
• 3. La carte des aléas	7
• 4. Le risque inondation	8
• 5. Les risques météorologiques	10
• 6. Le risque sismique	12
• 7. Le risque feu de forêt	14
• 8. Le risque mouvements de terrain	16
• 9. Le risque avalanches	18
• 10. Le risque radon	20
• 11. Les moyens d'alerte et refuges	22
• 12. L'organisation de la sécurité civile	24
• 13. La préparation en famille avec le "kit d'urgence"	25
• 14. Les demandes d'indemnisation	26
• 15. La réserve communale de sécurité civile	27

2. Les risques majeurs

a. Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Il se caractérise par une faible fréquence et une importante gravité en matière de victimes ou de dommages matériels.

On distingue les risques naturels (liés à des phénomènes météorologiques ou géologiques) et les risques technologiques causés par une défaillance accidentelle liée à une activité humaine.

L'information détaillée sur chacun de ces risques est disponible sur le site : georisques.gouv.fr

b. Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : la Ville est organisée

Face à ces risques, le village de «ville» a mis en place un Plan communal de sauvegarde (PCS), qui recense précisément les phénomènes, les enjeux et surtout les moyens et l'organisation mis en œuvre à l'échelle communale pour répondre au mieux aux risques encourus sur le territoire.

Il vise notamment à définir les moyens d'alerte, d'information et de soutien des populations comme les capacités ou encore les modalités de coordination avec la préfecture.

En cas de crise, un poste communal de commandement de crise sera ouvert en mairie pour coordonner les actions des services sur le terrain et répondre aux attentes et aux besoins des Valbonnetins.

Liste des risques présents dans la commune :



Inondation



Météorologique



Mouvements de terrain et avalanches



Feu de forêt



Séisme



Radon

Numéro du standard de la mairie en lien avec le PC crise : **04 76 30 21 19**

3. La carte des aléas

Aléas

Avalanche

⊠ Avalanches (A)

Mouvement de terrain

■ Chutes de pierres et de blocs (P)

■ Glissement de terrain (G)

■ Effondrement - Suffosion (F3)

Inondation

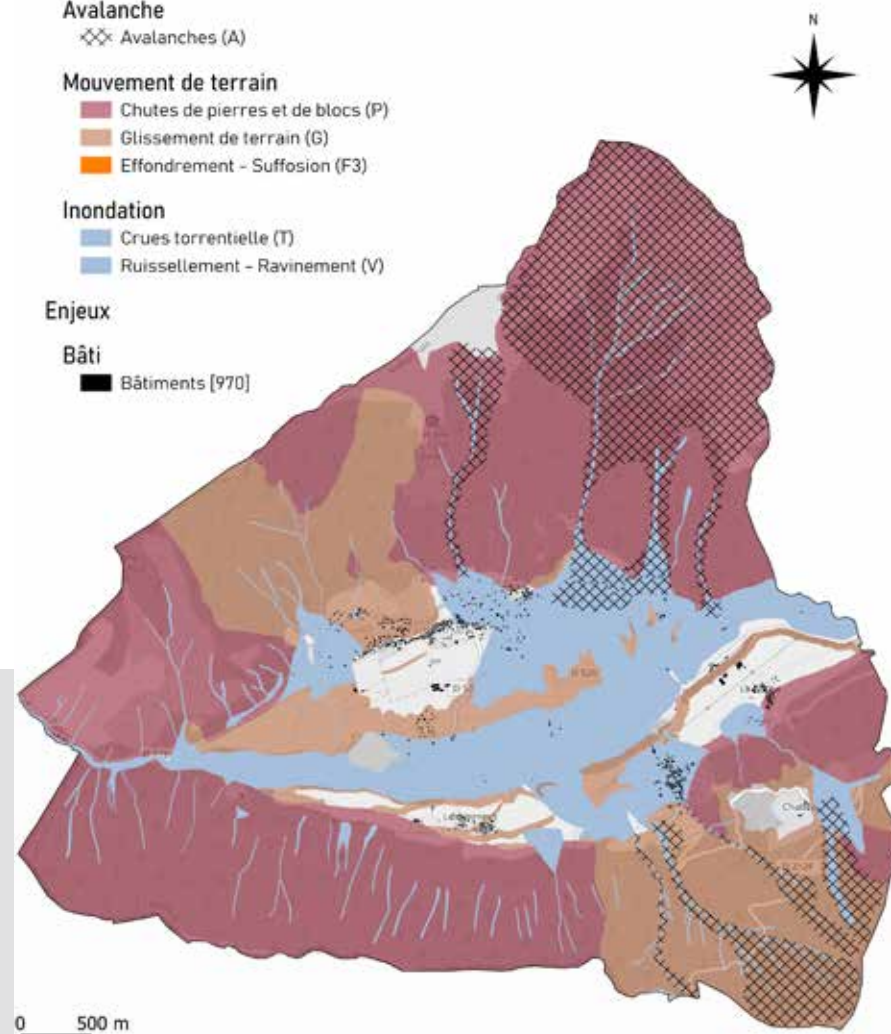
■ Crues torrentielle (T)

■ Ruissellement - Ravinement (V)

Enjeux

Bâti

■ Bâtiments [970]





4. Le risque inondation

Origine et mécanisme

Une inondation correspond à la submersion temporaire de zones habituellement hors d'eau. Elle est due au débordement d'un cours d'eau : une crue (ou montée du niveau de l'eau), lorsqu'elle est importante, peut amener le cours d'eau à sortir de son lit et à inonder les terres alentours. C'est le cas le plus fréquent.

Les deux principaux cours d'eau qui traversent la commune sont La Bonne et le ruisseau de la Grande Dreyre. La surface de zone inondable est de 1,2 km² soit 5% de la surface de la commune. Deux ouvrages visent à réduire le risque d'inondation (voir carte).

Informations

vigicrues.gouv.fr

Enjeux en zone inondable

- ▶ Camping « Au Valbonheur »
- ▶ Base nautique « le plan d'eau »
- ▶ Site de Kayak
- ▶ Point propre École des Angelas
- ▶ Église Saint Jacques et Philippe
- ▶ 361 Bâts
- ▶ Multisport
- ▶ 3 routes : D526-D526A-D212F
- ▶ 1 Pylône de la ligne 225Kw
- ▶ 1 route : Sentier des Pères

Les consignes de sécurité :

AVANT



Renseignez vous sur le risque auprès de la Mairie

Préparez votre kit d'urgence



Identifiez un lieu refuge

PENDANT



Reportez vos déplacements

N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Coupez gaz et électricité

Réfugiez vous en hauteur



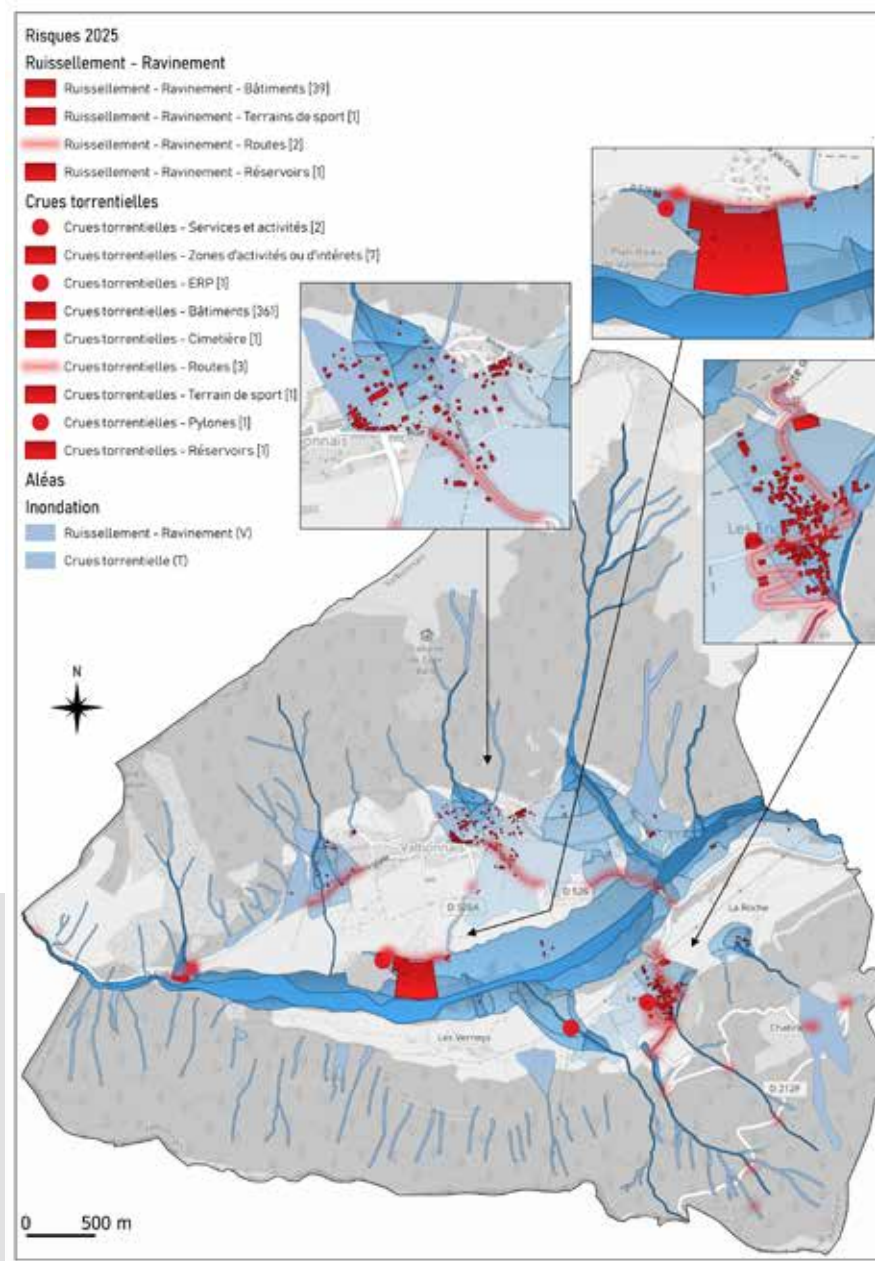
Ne pas téléphoner

Écoutez la radio



Évènements historiques

Inondations et/ou Coulées de Boue le 06/11/1982 qui a duré 5 jours





5. Les risques météorologiques

Fortes chutes de neige

En cas de fortes précipitations neigeuses, les réseaux d'électricité et de communication peuvent être affectés, la circulation peut devenir dangereuse et des arbres ou des toitures peuvent rompre sous le poids de la neige. Un traitement préventif (salage) ou curatif (déneigement) peut être organisé par les services techniques municipaux.

Vagues de froid

Ces périodes de Grand Froid ont des conséquences graves pour les personnes fragilisées (hypothermie, aggravation des pathologies et des maladies infectieuses, intoxication par le monoxyde de carbone,...), les biens et la vie quotidienne (gel des réseaux électrique, des conduites d'alimentation, coupure de la circulation ferroviaire, aérienne, etc.).

Les consignes de sécurité :

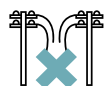
PENDANT



Évitez de circuler



Écoutez la radio



Éloignez vous des pylônes et des lignes électriques

PENDANT



Évitez de vous déplacer



Écoutez la radio



Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage

Tempête

Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des vents forts à violents se produisent sur une large zone géographique. Ce phénomène peut avoir des conséquences graves sur la population, les biens (chutes d'objets divers (toitures, cheminées, grues, chapiteaux, etc.), détérioration des lignes électriques et de communication, perturbation des réseaux de transports, etc...) et l'environnement (déforestation, perte d'infiltration des sols et augmentation du risque d'inondation,...).

Informations

vigilance.meteofrance.fr

Les consignes de sécurité :

AVANT



Rentrez chez vous



Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés



Fermez les portes et les volets

PENDANT

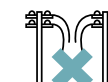


Restez à l'intérieur



Écoutez la radio

APRÈS



Éloignez vous des pylônes et des lignes électriques



6. Le risque sismique

Origine et mécanisme

Un séisme, ou tremblement de terre, est une secousse du sol due aux mouvements des plaques tectoniques. Selon leur intensité et leur durée, les séismes peuvent causer des dégâts importants et mettre en danger des vies ainsi que générer des pertes économiques et des difficultés de communication.

Informations

renass.unistra.fr

Niveau

Le risque sismique à **Valbonnais** est de niveau modéré. Cela correspond au niveau 3 sur les 5 que définit la délimitation des zones de sismicité du territoire français par le décret n°2010-1 255 du 22 octobre 2010

Les consignes de sécurité :

PENDANT



À l'intérieur : abritez vous sous un meuble ou dans l'encadrement d'une porte



À l'extérieur : éloignez vous des bâtiments



En voiture : Arrêtez vous et ne descendez pas

APRÈS



Écoutez la radio



Ne pas téléphoner



Coupez gaz et électricité



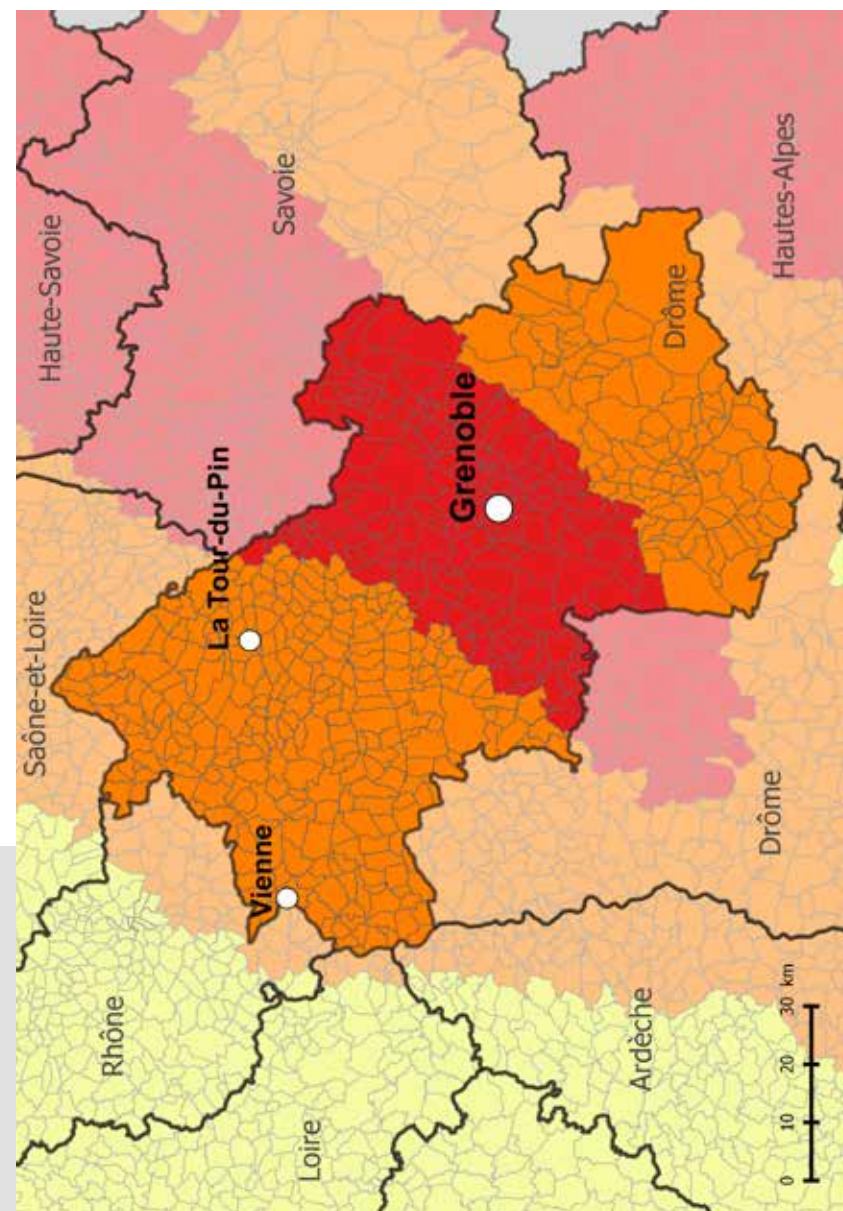
N'utilisez pas les ascenseurs



Si vous étiez à l'intérieur : sortez du bâtiment et éloignez vous



Éloignez vous des pylônes et des lignes électriques





7. Le risque feu de forêt

Origine et mécanisme

Un incendie de forêt est un feu non maîtrisé qui se propage sur une étendue boisée. D'origine naturelle ou accidentelle, il peut se produire toute l'année, mais la période estivale est la plus propice. La propagation de l'incendie est principalement déterminée par le type de végétation, les conditions météo (vent fort, forte chaleur) et le relief.

Informations

isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Foret/Prevention-contre-les-incendies-de-forets

L'importance du débroussaillage :

La prévention du risque incendie est la meilleure garantie de protection de votre habitation en cas de feu de forêt. Vous êtes ainsi invité à débroussailler au minimum **50 mètres** autour de votre habitation de sécurité. Le débroussaillage vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir voire stopper la progression du feu.



Les consignes de sécurité :

AVANT



Débroussailliez autour des habitations



Prévoyez des moyens de lutte



Informez vous sur le risque

PENDANT



Si vous êtes témoin d'un départ de feu, informez les pompiers (18)



Dégagez les voies d'accès



Rentrez dans un bâtiment en dur



Coupez gaz et électricité



Fermez les portes et les volets



Évitez de circuler



8. Le risque mouvements de terrain

Origine et mécanisme

Le risque mouvement de terrain est consécutif à un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. On en distingue plusieurs types : glissement de terrain, chutes de blocs, effondrement, coulée de boue, retrait-gonflement des argiles. Ce risque peut être déclenché ou amplifié en cas de fortes précipitations ou de succession de périodes de gel/dégel.

Enjeux en cas de mouvement de terrain

- ▶ Cabane de Côte Belle
- ▶ Cabane de la Dreyre Site d'escalade
- ▶ 2 pylônes de la ligne 225Kw
- ▶ Centrale électrique
- ▶ 1 réservoir
- ▶ 179 Bâts
- ▶ 3 routes : D526-D526A-D212F
- ▶ 1 route : Sentier des Pères

Informations

Dans le Plan de Prévention des Risques Naturels de la commune de Valbonnais, le zonage des aléas glissement de terrain, chutes de pierres, éboulement et zone d'avalanches est nommé «**zone dangereuse**»

Les consignes de sécurité :

PENDANT



Rentrez dans un bâtiment en dur



À l'intérieur : abritez vous sous un meuble

APRES



Coupez gaz et électricité



N'utilisez pas les ascenseurs



Sortez du bâtiment et éloignez vous



Plus tard, faites évaluer les dégâts par un professionnel

Risques 2025

Glissement de terrain

- Glissement de terrain - Zone d'activité ou d'intérêt [1]
- Glissement de terrain - Bâtiments [179]
- Glissement de terrain - Routes [4]
- Glissement de terrain - Pylônes [2]
- Glissement de terrain - Réservoirs [1]

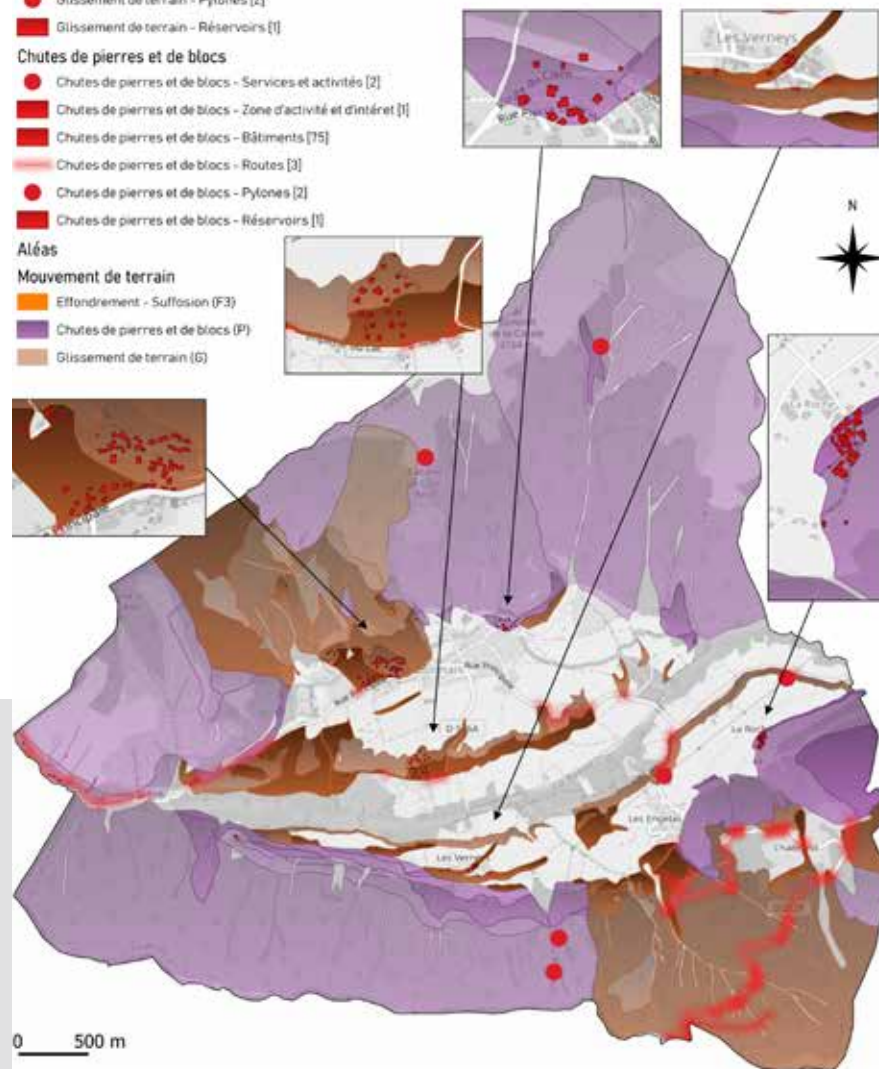
Chutes de pierres et de blocs

- Chutes de pierres et de blocs - Services et activités [2]
- Chutes de pierres et de blocs - Zone d'activité et d'intérêt [1]
- Chutes de pierres et de blocs - Bâtiments [75]
- Chutes de pierres et de blocs - Routes [3]
- Chutes de pierres et de blocs - Pylônes [2]
- Chutes de pierres et de blocs - Réservoirs [1]

Aléas

Mouvement de terrain

- Effondrement - Suffosion (F3)
- Chutes de pierres et de blocs (P)
- Glissement de terrain (G)



Enjeux soumis à l'aléa "retrait gonflement des argiles"

- Camping « Au Valbonheur »
- Le Plan d'Eau de Valbonnais
- Point propre
- Cimetière du Valbonnais
- 209 Bâtis
- Routes D526 – D526A – D212F
- 2 Pylône de la ligne 225Kw

Risques 2025

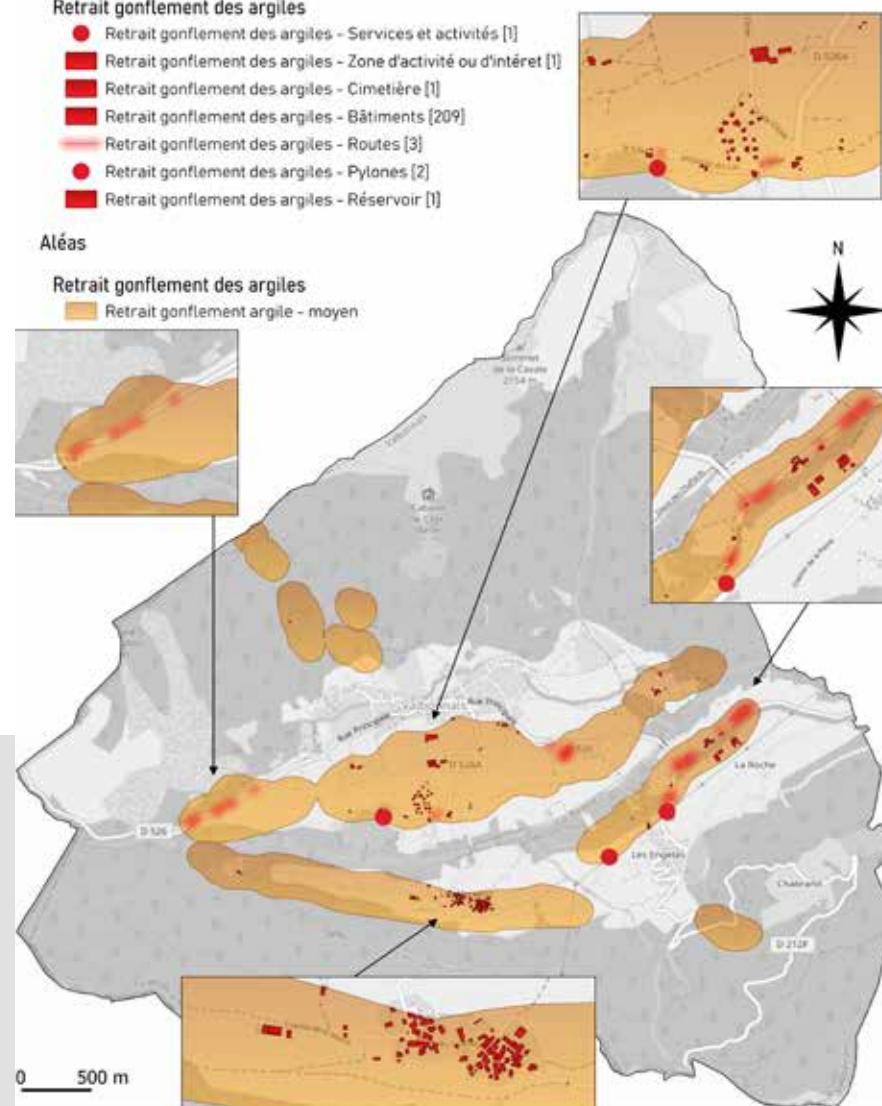
Retrait gonflement des argiles

- Retrait gonflement des argiles - Services et activités [1]
- Retrait gonflement des argiles - Zone d'activité ou d'intérêt [1]
- Retrait gonflement des argiles - Cimetière [1]
- Retrait gonflement des argiles - Bâtiments [209]
- Retrait gonflement des argiles - Routes [3]
- Retrait gonflement des argiles - Pylones [2]
- Retrait gonflement des argiles - Réservoir [1]

Aléas

Retrait gonflement des argiles

- Retrait gonflement argile - moyen





9. Le risque avalanches

Origine et mécanisme

Le risque d'avalanche est la possibilité qu'une masse de neige se détache et dévale une pente de montagne. Ce phénomène naturel se produit à la suite d'une rupture d'équilibre dans le manteau neigeux et peut être déclenché par des facteurs naturels (météo, vent) ou humains (le passage d'un skieur par exemple).

Les consignes de sécurité :

PENDANT



Rentrez dans un bâtiment en dur



À l'intérieur : abritez vous sous un meuble

APRES



Coupez gaz et électricité



N'utilisez pas les ascenseurs



Sortez du bâtiment et éloignez vous



Plus tard, faites évaluer les dégâts par un professionnel

Enjeux en cas d'avalanche

- Cabane de la Dreyre 8 Bâtis
- 1 routes : D212F
- 1 route : Sentier des Pères
- 1 réservoir

Évènements historiques

Avalanche : 1996-1984-1978-1969

Risques 2025

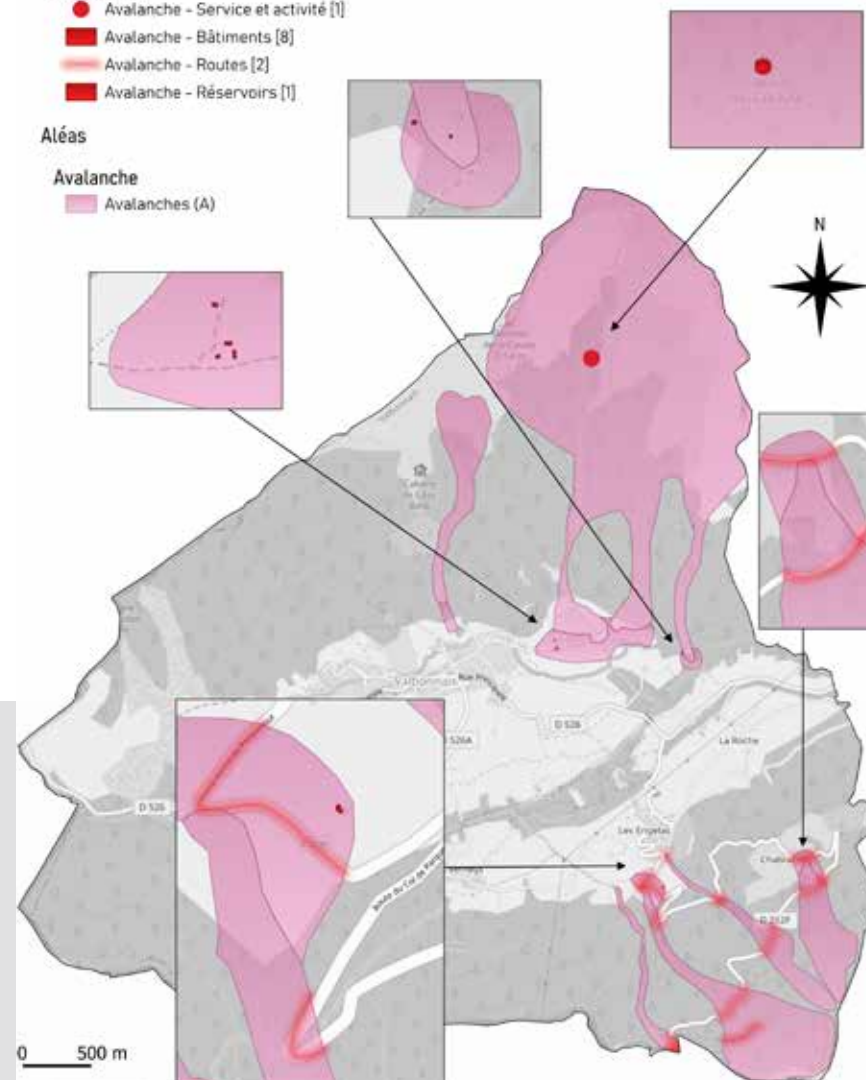
Avalanches

- Avalanche - Service et activité [1]
- Avalanche - Bâtiments [8]
- Avalanche - Routes [2]
- Avalanche - Réservoirs [1]

Aléas

Avalanche

- Avalanches (A)





10. Le risque radon

Origine et mécanisme

Le radon est un gaz naturel radioactif issu de la désintégration de l'uranium contenu dans la croûte terrestre. Dépourvu d'odeur, de couleur et de goût, il est présent partout à la surface de la planète et provient surtout des sous-sols granitiques. Il se dilue à l'air libre mais peut s'accumuler dans les espaces clos, notamment dans les maisons lorsque l'étanchéité de l'interface sol/bâtiment n'est pas assurée.

Catégorie

La commune de Valbonnais est classée dans la catégorie 3 (moyen à élevé) vis-à-vis du risque radon.

Les consignes de sécurité :

PENDANT



Aérer 10 minutes par jour, été comme hiver, pour renouveler l'air intérieur.



Ventiler les bâtiments, les sous-sols et les vides sanitaires afin d'assurer un balayage d'air efficace et diluer la présence du radon.



Améliorer l'étanchéité des murs et des planchers de votre habitation pour limiter l'entrée du radon.

Les mesures préventives :

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a établi une cartographie du potentiel radon des formations géologiques du territoire métropolitain et de l'Outre-Mer. Sur une zone géographique donnée, plus le potentiel est important, plus la probabilité de présence de radon à des niveaux élevés dans les bâtiments est forte.

Le risque radon est intégré dans l'Information acquéreur locataire (IAL) suite à la publication de l'arrêté d'application du 27-06-2018.

Évaluer votre exposition en réalisant un dépistage de votre habitation, à l'aide de détecteurs (dosimètres radon). Elle doit être évaluée dans les pièces de vie principales, sur une durée de plusieurs semaines et de préférence sur la période hivernale.

Informations

irsn.fr

11. Les moyens d'alerte et refuges

Pour diffuser une alerte à la population



Appels téléphoniques



Site internet de la commune



Porte à porte



Réseaux sociaux



La radio



Automate d'appel ciblé

Les numéros utiles

- 112 : appel d'urgence européen
- 15 : Service d'Aide Médical Urgent (SAMU)
- 17 : Police secours
- 18 : Sapeurs-Pompiers
- 114 : Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes
- Numéro de la Mairie : 04 76 30 21 19

Où vous réfugiez en cas d'évacuation

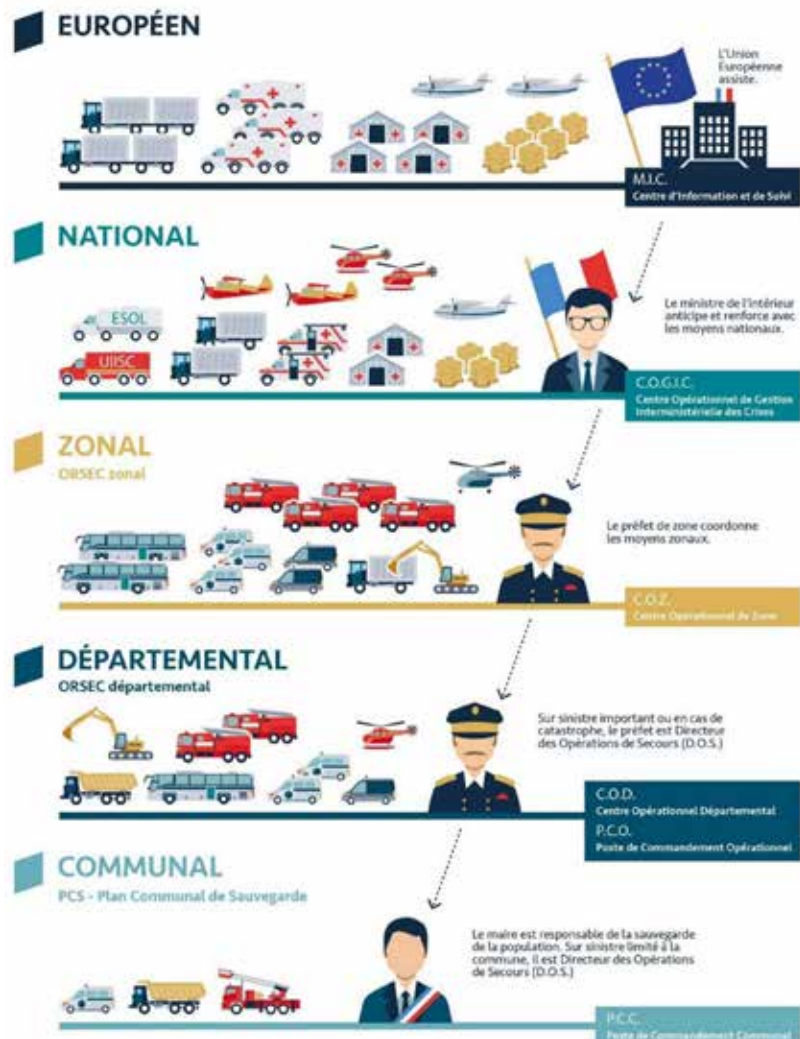
En cas d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre dans l'un des centres d'accueil suivants:

Adresse : xxxx

À MODIFIER



12. L'organisation de la sécurité civile



13. La préparation en famille avec le "kit d'urgence"

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir à minima à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis immédiatement. Établir un Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS) vous aidera à bien réagir le moment venu face à une crise, permettra d'éviter de se mettre en danger et de limiter les dégâts sur vos biens.

Informations

www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf

Votre kit d'urgence 72h

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



14. Les demandes d'indemnisation

Les démarches

Pour effectuer les démarches d'indemnisation à la suite d'une catastrophe, veiller à respecter les consignes suivantes :



Prendre contact avec votre assurance



Ne rien jeter avant le passage de l'expert



Prendre des photos des dégâts matériels



Procéder au nettoyage de votre habitation



Déclarer le sinistre à votre assureur. Adresser votre déclaration par lettre recommandée avec accusé de réception



Si un état de catastrophe naturelle est arrêté, vous disposez de 10 jours après sa publication dans le Journal officiel pour déclarer les dommages matériels directs liés à l'événement à votre assurance



L'assureur verse l'indemnité dans un délai de 3 mois à compter de la déclaration de sinistre

15. La réserve communale de sécurité civile

La Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) est une structure citoyenne participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise. Cette situation de crise peut être liée à une catastrophe naturelle (inondation, feu de forêt, tremblement de terre etc...), industrielle, sanitaire ou sociale.

Formée de citoyens volontaires, la RCSC constitue un véritable instrument de mobilisation civique, de valorisation et de développement des solidarités locales, ainsi qu'un vecteur efficace de diffusion de la culture du risque.

En intégrant la réserve communale de sécurité civile, le réserviste s'engage pour sa Ville.



Les missions de la réserve

- Participation à l'alerte des populations ou à l'évacuation préventive de zones impactées
- Aide à la protection des meubles des personnes en zone inondable en cas d'inondation
- Assistance à la prise en charge des populations sur l'urgence
- Aide au dénombrement de sinistrés
- Accueil et aide au fonctionnement d'un centre d'accueil de sinistrés
- Suivi des personnes vulnérables en période de canicule ou de grand froid
- Surveillance de massifs forestiers en période estivale ou surveillance d'un fleuve ou d'une rivière dans le cadre d'un épisode de crue Gestion du retour à la normale
- Aide au nettoyage et à la remise en état des habitations
- Soutien moral aux populations sinistrées et aide administrative
- Collecte et distribution de dons au profit des sinistrés

Informations

Contactez la Mairie

Document réalisé en collaboration avec les
services Gestion des risques et Communication de
la Communauté de Communes de la Matheysine.